

**SOCIÉTÉ DES BAINS DE MER**  
**ET DU CERCLE DES ÉTRANGERS À MONACO**

**Assemblées Générales des Actionnaires du 23 septembre 2022**

Monaco, le 23 septembre 2022.

Les Actionnaires de la Société des Bains de Mer se sont réunis ce vendredi 23 septembre au Sporting Monte-Carlo en Assemblée Générale Ordinaire, suivie d'une Assemblée Générale Extraordinaire.

Les actionnaires présents ou représentés ont adopté l'ensemble des résolutions proposées.

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE**

**Approbation des comptes de l'exercice 2021/2022 et fixation du dividende**

Au cours de l'exercice 2021/2022, le Groupe S.B.M. a réalisé un chiffre d'affaires de 530,5 millions d'euros pour l'ensemble de l'année sociale 2021/2022 contre 336,9 millions d'euros en 2020/2021, soit une augmentation de 57 % sur l'ensemble de l'exercice.

Cette hausse de 193,6 millions d'euros du chiffre d'affaires illustre la reprise de l'activité malgré un contexte sanitaire encore défavorable. La progression du chiffre d'affaires est la conséquence d'une amélioration des recettes dans l'ensemble des secteurs d'activité. Même si l'activité du 1er trimestre (période d'avril à juin) est restée fortement impactée à la baisse du fait de la nature sans précédent de la crise sanitaire (Rolex Monte-Carlo Master à huis clos, Grand Prix de Formule 1 avec jauge), la saison estivale (période de juillet à septembre) a ensuite enregistré une reprise de l'activité. Le second semestre a confirmé la tendance à l'amélioration constatée pendant la période estivale. Même si un ralentissement de l'activité a été enregistré sur décembre 2021 et janvier 2022 avec l'arrivée sur la période des fêtes de fin d'année de la cinquième vague, la tendance favorable s'est confirmée sur février et mars 2022.

Dans ce contexte de crise, le Groupe S.B.M. a continué, sur l'exercice 2021/2022, à travailler sur l'optimisation de ses coûts à travers la réduction des dépenses d'exploitation et une meilleure adaptation des charges aux fluctuations saisonnières. Dans le cadre de la mise en œuvre d'un plan de restructuration global en complément des dispositions déjà mise en place depuis le début de la crise sanitaire, le Groupe S.B.M. avait notamment annoncé le 4 mars 2021 la mise en œuvre de son plan de restructuration du personnel. Les départs des salariés concernés, qui avaient démarré dès le mois de janvier 2021, se sont poursuivis sur l'exercice en cours.

L'objectif annoncé de réduction des charges annuelles de 25 millions d'euros résultant du plan de restructuration et des réductions des charges d'exploitation a été atteint.

Pour rappel, la prise en compte du plan de restructuration dans les résultats de l'exercice 2020/2021 avait représenté une charge nette de 25,3 millions d'euros. Il avait également été constaté sur l'exercice 2020/2021 une charge de 7,5 millions d'euros au titre de la fermeture du Sun Casino. Le Groupe S.B.M. a en effet décidé de ne pas réouvrir cet établissement et l'ensemble des engagements financiers restant à courir avaient été provisionnés.

Le résultat opérationnel du Groupe S.B.M. s'établit ainsi en bénéfice de 35,4 millions d'euros contre une perte opérationnelle de – 103,3 millions d'euros pour l'exercice précédent, soit une amélioration de 138,6 millions d'euros.

L'évolution favorable de la performance opérationnelle concerne l'ensemble des secteurs d'activité.

Le résultat financier s'élève à – 5,2 millions d'euros sur l'exercice 2021/2022, contre un résultat de – 7 millions d'euros sur l'exercice 2020/2021.

Enfin, il est rappelé que le Groupe S.B.M. détient depuis mai 2009 une participation dans le capital de Betclik Everest Group (« BEG »), groupe de jeux en ligne.

Cette participation, consolidée par mise en équivalence, requiert notamment la prise en compte de la quote-part de résultat correspondant à la participation détenue, qui avait représenté une contribution positive de + 30,9 millions d'euros pour l'exercice 2020/2021 passé. Au titre de l'exercice 2021/2022, et en complément de la prise en compte habituelle d'une quote-part du résultat, la consolidation de la participation dans Betclik Everest Group conduit à enregistrer, d'une part, les impacts des opérations de réorganisation réalisées en fin d'année 2021 en vue d'aligner les intérêts de BEG avec ceux du management, qui ont notamment eu pour effet de ramener par dilution à 47,3 %, au lieu de 50 % précédemment, le pourcentage de participation détenu par le Groupe S.B.M., et d'autre part, l'encaissement de dividendes versés par Betclik Everest Group.

Ainsi, la consolidation de la participation dans Betclik Everest Group engendre une contribution positive aux résultats consolidés du Groupe S.B.M. de + 46,2 millions d'euros pour l'exercice 2021/2022 contre + 30,9 millions d'euros pour la même période de l'exercice précédent.

L'Assemblée Générale des Actionnaires a approuvé les comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2021/2022 et la résolution d'affectation des résultats. Compte tenu des résultats, un dividende de 1 € (un euro) par action sera mis en paiement. Le dernier jour de négociation droit attaché est fixé au 3 octobre 2022.

### **Ratification d'un Administrateur**

L'Assemblée Générale des Actionnaires a ratifié le mandat d'Administrateur de M. Troy Fraser Hickox, qui viendra à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2026/2027.

### **Autorisation de rachat des actions de la Société**

L'Assemblée Générale des Actionnaires a renouvelé l'autorisation donnée au Conseil d'Administration de rachat des actions de la Société, dans la limite de 5 % du montant du capital social, avec un prix maximum d'achat n'excédant pas 110 euros par action et pour un montant maximum total de 30 millions d'euros. Cette autorisation est valable pour une période de 18 mois à compter du 23 septembre 2022.

## **ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

### **Avenant n° 5 au Cahier des Charges**

L'Assemblée Générale Extraordinaire a approuvé l'avenant n° 5 au Cahier des Charges prorogeant le taux de redevance actuel de 15 %, ce pour une durée de trois exercices.

Ce même avenant autorise la déduction des remises accordées aux clients du calcul de la redevance, dans la limite de 26 % du montant des recettes, ce pour une durée de cinq exercices.

### **Suppression du droit du Conseil à une part de 3 % sur les bénéfices**

L'Assemblée Générale Extraordinaire a approuvé la suppression du droit du Conseil à une part de 3 % sur les bénéfices. Au titre de son mandat, il sera désormais alloué à chaque Administrateur une somme dont le montant sera déterminé chaque année par le Conseil d'Administration.

## **PERSPECTIVES**

Il est rappelé que le chiffre d'affaires consolidé du premier trimestre de l'exercice en cours (période du 1<sup>er</sup> avril au 30 juin 2022) s'est établi à 207,8 millions d'euros contre 110,9 millions d'euros précédemment, soit une augmentation de 96,9 millions d'euros. Cette réalisation est également supérieure de 18 % au chiffre d'affaires du premier trimestre de l'exercice 2019/2020.

La saison estivale 2022 confirme la tendance observée sur l'exercice 2021/2022 et sur les trois premiers mois de l'exercice 2022/2023. En effet, le chiffre d'affaires réalisé par le Groupe S.B.M. pendant la période juillet/août est en augmentation de 22 % par rapport à la même période de l'exercice précédent. Cette réalisation est cependant inférieure de 2 % à ces mêmes deux mois en 2019, l'aléa dans le secteur jeux ayant été particulièrement favorable en août 2019.

Si l'activité du Groupe S.B.M. s'inscrit dans un contexte de sortie progressive de la crise sanitaire et reste dépendante de l'évolution du contexte géopolitique avec la situation de guerre affectant l'Ukraine et la crise avec la Russie, les résultats favorables constatés au cours des cinq premiers mois devraient permettre d'enregistrer encore une forte augmentation du résultat opérationnel en 2022/2023. Compte tenu des informations à disposition, nous pouvons envisager la réalisation d'un résultat opérationnel supérieur à celui de l'exercice record 2007/2008. Au cours de cet exercice, le Groupe S.B.M. avait en effet enregistré un profit opérationnel de 64,1 millions d'euros, jamais égalé depuis.

Le Groupe S.B.M. a par ailleurs annoncé le 1<sup>er</sup> juillet que sa filiale, Monte-Carlo SBM International S.à.r.l. (« SBM International »), a transféré le 30 juin 2022, par voie de cession et d'apport, l'intégralité de la participation de 47,30 % qu'elle détenait dans la société Betcliv Everest Group à la société de droit néerlandais FL Entertainment N.V. (« FL Entertainment »).

L'opération, qui valorisait la quote-part du capital de BEG détenue par SBM International à 850 millions d'euros, a été dénouée pour moitié en numéraire, et pour l'autre moitié par la remise d'actions de FL Entertainment, permettant à SBM International de détenir 4,95 % des droits de vote et 10,39 % des droits économiques effectifs de cette société. FL Entertainment est cotée sur le marché réglementé d'Euronext Amsterdam depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2022.

Cette opération se traduira par la constatation d'un profit exceptionnel de 814 millions d'euros dans les comptes consolidés du Groupe S.B.M. pour l'exercice 2022/2023, et donne les moyens

financiers à SBM International de poursuivre sa stratégie de développement, tout en conservant une participation importante dans un leader mondial du divertissement opérant dans des segments de marché attractifs à fort potentiel de croissance.

## **NOMINATION D'UN ADMINISTRATEUR**

Suite à la démission de Madame Brigitte Boccone-Pagès de son mandat d'Administrateur de la S.B.M. pour raisons personnelles, le Conseil d'Administration, lors de sa réunion du 22 septembre 2022, a coopté Monsieur Stéphane Valeri en qualité d'Administrateur.

Au départ de M. Jean-Luc Biamonti, à la fin de l'exercice en cours, le 31 mars 2023, M. Stéphane Valeri sera proposé au Conseil d'Administration de la Société pour assurer la présidence de la SBM.

[www.montecarlosbm.com](http://www.montecarlosbm.com)

ISIN : MC0000031187